

COMMUNE DE SOULAIRES 28130

Arrêté n° 01.07.2026

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
3 BIS GRANDE RUE
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SOULAIRES**

Le Maire de la Commune de Soulaire,

Vu le Code de la Route,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande en date du 16 juillet 2026, de la société FREITAS Levage, domiciliée à Saint Michel sur Orge (91240) 3 rue Gustave Eiffel, dont le bénéficiaire est la société BOXINNOV, représenté par Monsieur CHABROL Thierry, 82 route d'Anglumeau à IZON (33450), relative aux travaux de levage de 3 conteneurs,

Considérant que pour permettre l'intervention de la société Freitas Levage, il y a lieu de réglementer la circulation au 3 bis Grande Rue sur le territoire de la commune de SOULAIRES (28130), à compter du 30 juillet 2026 de 8h à 14h,

ARRETE :

ARTICLE 1 la circulation sera règlementée sur la D19, au niveau de la Grande Rue, de 8 heures à 14 heures.

Article 2 La route sera barrée à la circulation et pour les véhicules légers déviée par la Sente du Moulin pour les véhicules en provenance de Jouy, déviée par la Rue Saint Jacques (D329.2) pour les véhicules en provenance de Coltainville

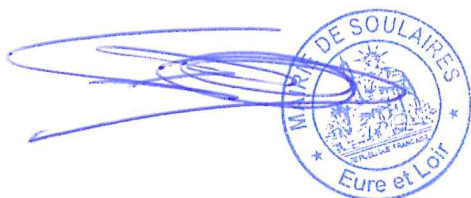
ARTICLE 3 L'entreprise assurera à sa charge la signalisation de la réglementation et sous sa responsabilité, par panneaux

ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 Le Maire de la commune de Soulaire et la société FREITAS Levage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Maintenon
SDIS 28



Fait à Soulaire, le 17 juillet 2026
Le Maire,
Vincent FREBOURG



Adresse :
3bis Grande Rue
SOULAIRES

Adresse :
3bis Grande Rue
SOULAIRES

